



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-052

PUBLIÉ LE 2 MARS 2026

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SG/MAJ

R28-2026-02-27-00007 - Decision n°2016-16 - Subdélégation de signature en matière d'activités régionales autres que les transports routiers (13 pages) Page 3

R28-2026-02-27-00008 - Decision n°2016-17 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (13 pages) Page 17

R28-2026-02-27-00009 - Decision n°2016-18 - Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel - agents affectés en DREAL (27 pages) Page 31

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-03-02-00002 - DELEGATION DE SIGNATURE VENTE HUPIN ROLLEVILLE (PH) (2 pages) Page 59

R28-2026-03-02-00001 - Délégation signature cession - MORTAIN BOCAGE - Madame P.HEQUET (2 pages) Page 62

R28-2026-02-27-00006 - PH-CLE-FL DELEGATION SIGNATURE PUV SOGAFI (2 pages) Page 65

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2026-02-27-00007

Decision n°2016-16 - Subdelegation de signature
en matiere d'activites regionales autres que les
transports routiers



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2026-16

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités régionales autres que les transports routiers

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Le code de l'environnement ;
- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le code de justice administrative ;
- Le code minier ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code rural et de la pêche maritime ;
- Le code des transports ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code de la voirie routière ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n° SGAR 25-089 du 2 octobre 2025 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement – Urbanisme,
2. Environnement - Développement durable,
3. Risques - Sécurité industrielle,
4. Habitat - Logement,
5. Rénovation urbaine,
6. Climat, air et énergie,

7. Contrôle de véhicules,
8. Transports,
9. Infrastructures,
10. Bâtiment – Construction,
11. Actions du contrat de plan 2021-2027 et des contrats de plan interrégionaux pour lesquelles la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur,
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur,
13. Défense et sécurité,
14. Qualité et contrôle de gestion,
15. Projets de parcs éoliens en mer.

Article 2 : Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
 - I.1. l'animation des études,
 - I.2. la présentation des rapports et comptes rendus,
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers,
- III. Les correspondances et rapports adressés aux ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de Région,
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets,
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes,
- VI. Les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :
 - VI-1. Référé suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
 - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
 - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative,
 - VI-4. Référé mesure utile d'expertise ou d'instruction tel que prévu à l'article R.532-1 du code de justice administrative.

VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :

VII-1. Commande des études,

VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VII-5. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux,

VIII. En matière d'infrastructures énergétiques en mer, pour les dossiers concernant des opérations de développement des projets :

VIII-1. Commande des études,

VIII-2. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VIII-3. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux.

IX. En matière de climat, air et production d'énergie renouvelable terrestre :

IX-1. Les actes administratifs en lien avec les bénéficiaires de contrats d'achat de l'énergie produite soutenu par l'État (notamment en application des articles R. 314-1 et suivants du Code de l'énergie) ,

IX-2. Les actes administratifs à destination des candidats ou lauréats aux appels d'offres du ministère en charge de l'énergie (notamment en application des articles R. 311-26 et suivants du code de l'énergie),

IX-3. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les exploitants de méthaniseurs obligés remplissent leurs obligations relatives à la réglementation sur la durabilité des bioénergies en application du code de l'énergie (titre VIII du Livre II, articles L.281-1 à L.285-1),

IX-4. La labellisation ou le refus de labellisation des projets des candidats au label national bas carbone en application du décret n°2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone »,

IX-5. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les entreprises mettent en œuvre leur obligation de réaliser un bilan de gaz à effet de serre réglementaire en application du code de l'environnement (notamment ses articles L. 229-25, R 229-25 et suivants),

IX-6. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les entreprises obligées réalisent leur audit énergétique ou tout dispositif assimilé en application des articles R. 233-1 et suivants du code de l'énergie.

Article 3 : Délégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés dans le cadre de leurs attributions respectives :

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
Mme Sandrine PIVARD Directrice régionale adjointe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IX
M . Pascal HENRY Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IX
M. Dominique ETIENNE Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IXI
Mme Delphine MARY Directrice du cabinet de la direction														X		I à IV
M. Stéphane DOUCHET Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V, IX
M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V, IX
Mme Amélie LACOGNE Adjointe du chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V, IX
M. François PESTEL Chef du bureau logement construction				X	X					X						I à V
Mme Sandra GRIDAINE Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable	X	X										X				I à V

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Cyrille GACHIGNAT Chef du bureau climat air énergie						X										I à IV, IX
Mme. Géraldine GITON Adjointe au chef du bureau climat air énergie						X										I à IV, IX
Mme Marie MOIROT Cheffe de l'unité logement				X	X											I à IV
M. Philippe GARRIC Chef de l'unité habitat privé construction				X	X											I à IV
M. David ROMIEUX Chef du pôle évaluation environnementale	X	X														I à IV
Mme Emilie BOIVIN Adjointe du chef du pôle évaluation environnementale	X	X														I à IV
Mme Eponine LORIDANT Cheffe du service risques		X	X									X				I à V
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du service risques		X	X									X				I à V
M. Fabien GILLERON Responsable du bureau des risques technologiques accidentels		X	X													I à IV
Mme Emilie GITZHOFER Adjointe au chef du bureau des risques technologiques accidentels		X	X													I à IV

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Fabrice GRINDEL Chef du bureau des risques technologiques chroniques		X	X													I à IV
M. Vincent PANETIER Adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité ressources		X	X													I à IV
M. Emmanuel GOUJON Adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale		X	X													I à IV
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du bureau des risques naturels		X														I à IV
Mme Olga LEFEVRE PESTEL Cheffe du service eau, littoral et biodiversité		X	X									X				I à V
Mme Carole LENGRAND Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité		X	X									X				I à V
M. Denis RUNGETTE Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres		X														I à IV
Mme Florence MAGLIOCCA Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées		X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Florent CLET Responsable de l'unité expertise et traitement de données		X														I à IV
M. Laurent DUMONT Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins		X										X				I à IV
M. Christian BLANQUART Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques		X										X				I à IV
Mme Sandrine ROBBE Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000		X										X				I à IV
M. Frédéric BIZON Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X														I à IV
Mme Véronique FEENY-FEREOL Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X														I à IV
M. Arnaud DIARRA Responsable de l'unité coordination et animation		X														I à IV
M. Denis SIVIGNY Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets		X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Stéphane PINEY Responsable du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues			X													I à IV
M. Gwen GLAZIOU Adjoint au responsable du bureau, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest			X													I à IV
M. Stephane ECREPONT Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est			X													II et III
Mme Marie MORIN Responsable de l'unité prévisions des crues			X													II et III
Mme Hélène MACH Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules							X	X				X				I à V
M. Frédéric DECHAMPS Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules							X	X				X				I à V
M. Cédric ENGUEHARD Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules																
M. Pierre GUERIF Chef du bureau gestion des entreprises de transport								X								I à IV
M. Geoffrey COULIER Chef du bureau contrôle des transports								X								I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Marc Antoine DERENNE Chef de l'unité véhicules de Caen							X										I à IV
Mme Fabienne HELOUIN Cheffe de l'unité véhicules de Rouen							X										I à IV
Mme Karine LADIRAY GONCALVES Cheffe du service mobilités et infrastructures								X	X		X	X					I à V, VII
Mme Hélène REGNOUARD Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers								X	X		X	X					I à V
M. Jean-Luc ROLLAND Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier								X	X		X	X					I à V
Mme Astrid ERENATI Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités								X	X		X	X					I à V
M. Nicolas PUCHALSKI Chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X															I à IV
M. Thomas GERGAUD Adjoint au chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Jérôme POTEL Responsable du pôle production, administration et valorisation des données	X	X															I à IV
M. Christophe HUART Chef de l'unité départementale Rouen Dieppe			X														I à IV
M. Bruno CHARPENTIER Adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe, coordonnateur de l'équipe risques			X														I à IV
Mme Nadia ABIDA Coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe			X														I à IV
M. Stéphane MICHEL Chef de l'unité départementale du Havre			X														I à IV
Mme Nathalie VISTE Adjointe au chef de l'unité départementale du Havre, coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie			X														I à IV
Mme Juliette SIERAK Coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale du Havre			X														I à IV
M. Frédéric POULEAU Chef de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Quentin CATHRIN-HAMELIN Chef délégué de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV
M. Aurélien DURAND Adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe risques chroniques			X														I à IV
M. Samy BEN-HADID Adjoint au chef de l'unité bidépartementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe carrière-déchets			X														I à IV
M. Laurent PALIX Chef de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV
M. Sébastien POTTE Chef délégué de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV
Mme Sandrine ESTIENNE Adjointe aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche, cheffe d'équipe déchets et sites et sols pollués,			X														I à IV
M. Arnaud PICHONNEAU Adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche, coordonnateur risques chroniques et aspects territoriaux,			X														I à IV
M. Damien LEVALLOIS Directeur de projets parcs éoliens en mer		X				X										X	I à V, VIII
M. Arnaud FORGAR Adjoint au directeur de projets, chargé de mission énergies marines renouvelables		X				X										X	I à V, VIII

Article 4 : Cas d'absence de la directrice

En cas d'absence de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée aux directeurs régionaux adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2026-02-27-00008

Decision n°2016-17 - Subdelegation de signature
en matiere d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2026-17

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le budget des ministères de la transition écologique et de l'aménagement des territoires

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux départementaux ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;



L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-005 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

La circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

La circulaire du 11 janvier 2021 du ministre délégué chargé des comptes publics, relative à la gestion budgétaire du plan de relance ;

La convention de délégation de gestion du 3 février 2021 entre le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, relative à la gestion et à l'utilisation des crédits du plan France relance ;

La convention de délégation de gestion du 8 décembre 2022 entre le sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur et des outre-mer et les directeurs régionaux et le directeur du secrétariat général commun départemental sur l'unité opérationnelle « convergence de l'action sociale régionale».

DÉCIDE

Article 1er : Pilotage des BOP, des UO et des centres de coûts (CC)

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints et à madame Delphine MARY, directrice du cabinet, pour :

Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions		Programmes	BOP, UO et Centre de coût de niveau régional et/ou national
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113	Paysages, eau et biodiversité	PEB
	174	Énergie, climat et après-mines	ECAM
	181	Prévention des risques	PR
	203	Infrastructures et services de transport	IST
	205	Affaires maritimes	AM
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	CPPEDDM
	159	Expertise, information géographique et météorologie	EIGM
	235	Sûreté nucléaire et radioprotection	ASNR
Logement	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	UTAH UTAH dédié au plan de relance (0135- RNOR)
Administration générale et territoriale de l'État (moyens de fonctionnement)	354	Administration territoriale de l'État	UO 354-05 Fonctionnement courant de l'administration territoriale
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur	UO 354-06 Dépenses immobilières de l'administration territoriale UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »
Gestion de patrimoine immobilier de l'Etat	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Centre de coût
Plan de relance	362	Écologie	TECO
Fonds verts	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	380-NORM

Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution,

Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux directeurs régionaux adjoints

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attributions des chefs de service et de mission, des adjoints et responsables de bureau et d'unité

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Agents	Fonctions
Olga LEFEVRE-PESTEL	Cheffe du service eau, littoral et biodiversité
Carole LENGRAND	Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité
Denis RUNGETTE	Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
Florence MAGLIOCCA	Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées
Florent CLET	Responsable de l'unité expertise et traitement de données
Laurent DUMONT	Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins
Christian BLANQUART	Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques
Sandrine ROBBE	Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000
Frédéric BIZON	Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Véronique FEENY-FEREOL	Ajointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Arnaud DIARRA	Responsable de l'unité coordination et animation
Denis SIVIGNY	Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets
Stéphane PINEY	Chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues
Gwen GLAZIOU	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest
Stéphane ECREPONT	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie, secteur est
Marie MORIN	Responsable de l'unité prévision des crues
Marie-Line JOLY	Correspondante budgétaire

Service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD)

Agents	Fonctions
Stéphane DOUCHET	Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable
Philippe SURVILLE	Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chef du bureau paysages et sites
Amélie LACOGNE	Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte
François PESTEL	Chef du bureau logement construction
Sandra GRIDAINE	Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable
Cyrille GACHIGNAT	Chef du bureau climat, air et énergie
David ROMIEUX	Chef du pôle évaluation environnementale
Marie MOIROT	Cheffe de l'unité logement
Philippe GARRIC	Chef de l'unité habitat privé construction
Christophe MOINIER	Chef de l'unité sites de Rouen
Sabrina FRAUDIN-BOURGEOIS	Responsable du pôle budgétaire et financier

Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP)

Agents	Fonctions
Nicolas PUCHALSKI	Chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets
Thomas GERGAUD	Adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, chargé du système d'information de la connaissance
Karine CARPENTIER-HAUGMARD	Cheffe du bureau des archives et de la documentation

Service risques (SRI)

Agents	Fonctions
Eponine LORIDANT	Cheffe du service risques
Olivier LAGNEAUX	Chef adjoint du service risques, chargé de la TECV-ICPE
Fabien GILLERON	Chef du bureau des risques technologiques accidentels
Fabrice GRINDEL	Chef du bureau des risques technologiques chroniques
Nathalie DESRUELLES	Cheffe du bureau des risques naturels

Service mobilités et infrastructures (SMI)

Agents	Fonctions
Karine GONCALVES	Cheffe du service mobilités et infrastructures
Astrid ERENATI	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités
Hélène REGNOUARD	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Jean-Luc ROLLAND	Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Didier MENANT	Responsable du pôle projets ferroviaires
Jean-Matthieu FARENC	Responsable du pôle mobilités
Jean-Luc ROLLAND	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Vincent ROBERT	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Louise BOISGROLIER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Théo LAUREC	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe LECLERCQ	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe KERVELLA	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Anthony GRASSER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Alexandre AVEZOU	Responsable de projets de développement du réseau routier national
David MENARD	Responsable de l'unité de gestion financière
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité de gestion financières

Service sécurité des transports et des véhicules (SSTV)

Agents	Fonctions
Hélène MACH	Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules
Frederic DECHAMPS	Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Cédric ENGUEHARD	Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Pierre GUERIF	Chef du bureau gestion des entreprises de transport
Christine NEGRE	Chargée de mission animation et observatoire transport
Geoffrey COULIER	Chef du bureau contrôle des transports

Cabinet de la direction (Cab)

Agents	Fonctions
Delphine MARY	Directrice du cabinet de la direction
Anne MACHEFERT	Cheffe du pôle d'appui au pilotage régional
Sandrine LEDUC	Cheffe du pôle d'appui au pilotage interne

Secrétariat Général (SG)

Agents	Fonctions
Catherine FAUBERT	Secrétaire générale
Fabienne DIEUSET	Secrétaire générale adjointe
Marie-Pascale THIEBAUT	Secrétaire générale adjointe
Sandrine GARRIC	Cheffe du bureau des ressources humaines
Véronique GAVANIER	Adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes
Grégory PHILIPPON	Chef du bureau des technologies de l'information
Sylvio CASSETTO	Chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier

Direction - projets parcs éoliens en mer

Agents	Fonctions
Damien LEVALLOIS	Directeur de projets éolien en mer- chef de mission
Arnaud FORGAR	Adjoint au directeur de projets éolien en mer
Laëtitia SAVARY	Chargée de mission éolien en mer

1 - À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :
les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
les constatations de service fait,
les demandes d'émission de recettes non fiscales.

2 - Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution

3 - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire .

Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attribution du BFMP

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de payer des dépenses

Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de service fait

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaires les validations de service fait :

Tous BOP

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

BOP 203

Agents	Fonctions
David MENARD	Responsable de l'unité gestion financière (SMI)
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité gestion financière (SMI)

Article 6 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué dans le cadre de l'utilisation du progiciel Chorus

Rôle de responsable de BOP

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans le progiciel Chorus :

- la réception des crédits des programmes repris dans l'article 1 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire
- la répartition des crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution
- des ré-allocations de crédits en cours d'exercice entre ces unités opérationnelles

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Bastien SAUMON	Chargé de mise en qualité RenoiRH SD et suivi budgétaire (Cabinet)	RBOP
Anne MACHEFERT	Responsable du pôle d'appui au pilotage régional (Cabinet)	RBOP
Marie-Hélène FRIGOT	Référente budgétaire de la ZGE Normandie (Cabinet)	RBOP

Rôle de responsable d'UO (BOP 354-05, BOP 354-06 et BOP 216)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- Programmation des crédits
- Priorisation des CP en fin d'année budgétaire
- Rétablissement de crédits

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	RUO
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	RUO
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO

Rôle de centre de coût (BOP 723)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	Centre de coût
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG)	Centre de coût
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Rôle dans CHORUS DTm

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus Dtm pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- la validation des ordres de mission

Agents	Fonctions	Profil CHORUS DT
Morgane BECCARDI	Assistante de direction (DIR)	VH1
Valérie GUYOT	Chargée de la communication événementielle et des relations presse (PAPI)	VH1
Valérie SOUDAIS	Assistante et personne ressource infographie (CAB)	VH1
Sylvie LOPEZ	Assistante (PAPI)	VH1
Jocelyn DUBUC	Responsable du CRGP	VH1
Cécile FERNANDES	Adjointe au responsable du CRGP	VH1
Bastien SAUMON	Chargé des procédures RBOP-RZGE (PAPR)	VH1
Pascale LETELLIER	Assistante (CLAS)	VH1
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Muriel BONAL	Technicienne en technologies de l'information (BTI)	VH1
Stéphanie DJABRI	Gestionnaire RH (SG)	VH1
Thomas GERGAUD	Responsable du pôle VPN (SMCAP)	VH1
Jérôme POTEL	Responsable du pôle PAVADO (SMCAP)	VH1
David BLONDEL	Assistant BLC (SECLAD)	VH1
Philippe COUSIN	Chargé de gestion budgétaire et financière PBF (SECLAD)	VH1
Nelly COZIC	Assistante de gestion et suivi des procédures PEE (SECLAD)	VH1
Nathalie JONQUAIS	Assistante (SECLAD)	VH1

Tanguy SAZERAT	Assistant BPS (SECLAD)	VH1
Corinne MINIL	Assistante (SMI)	VH1
Fabienne LAMBERT	Adjointe au responsable de l'unité gestion financière (SMI)	VH1
Sabrina LEMARECHAL	Assistante (SELB)	VH1
Isabelle DUPONT	Assistante administrative (SRI)	VH1
Claire RENAUX	Assistante administrative (SRI)	VH1
Marie-Agnès JUSTIN	Assistante administrative (SRI)	VH1
Nelly JULIEN	Secrétaire, assistante, accueil technique véhicules (SSTV)	VH1
Sylvie BELLONY-MONTOUT	Assistante du service (SSTV)	VH1
Fabien FOUILLEUL	Assistant du service (SSTV)	VH1
Charlotte HUMEZ	Secrétaire – assistante équipe territoriale (UDRD)	VH1
Bénédicte LOISY	Secrétaire de l'unité (UDLH)	VH1
Séverine CHAILLOU	Gestionnaire risques (UBDEO)	VH1
Corinne COUBARD	Assistante (UBDEO)	VH1
Christine LELANDOIS	Assistante (UBDCM)	VH1
Patricia BEAULIEU	ARSN	VH1
Emmanuel DUBOSQ	ARSN	VH1
Jocelyne MUCHA	ARSN	VH1
Véronique DODEMAN	ARSN	VH1

Article 7 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacements

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)

À l'effet de valider sous l'application Chorus DT le transfert des états de frais de déplacements vers Chorus pour l'ensemble des programmes.

Article 8 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué sur l'UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	Centre de coût
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Article 9 : Rôle de porteurs d'une carte d'achat

Il est attribué aux personnes suivantes une carte d'achat utilisable pour des dépenses à caractère professionnel dans la limite de leurs attributions et compétences.

Service/Bureau	Agent	Niveau de carte
SG/BLI	Arnaud MALET	1 - 3
SG/BLI	Delphine BESNARD	1 - 3
SG/BLI	Olivier AMIOT	1
SG/BTI	Grégory PHILIPPON	1-3
SG/BTI	Sylvio CASSETTO	1
CAB/PAPI	Valérie GUYOT	1
SELB / U2HO	Gwen GLAZIOU	1
SELB / U2HO	Boris ALEXANDRE	1
SELB / U2HO	Guillaume COLOMBIER	1
SELB / U2HO	Lin DECAENS	1
SELB / U2HO	Cédric FLOUZAT	1
SELB / U2HO	Julien SCHOHN	1
SELB / U2HE	Stéphane ECREPONT	1
SELB / U2HE	Stéphane HÉLOUIN	1
SELB/ U2HE	Guillaume MOREL	1
SELB / U2HE	Delphine MOUQUET-NZUSSING	1
SELB/ U2HE	Charline TISSIER	1

Article 10 :

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 11 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2026-02-27-00009

Decision n°2016-18 - Subdelegation de signature
en matiere de gestion du personnel - agents
affectes en DREAL



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N° 2026-18

Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)

Vu :

La partie législative du code général de la fonction publique ;

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2024-339 du 11 avril 2024 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

L'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

L'arrêté du 11 avril 2024 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

L'arrêté du 11 avril 2024 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nom-

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 – 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



mant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

l'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-008 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés en DREAL ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation aux directeurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ETIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

pour les fonctionnaires des corps et des emplois fonctionnels mentionnés à l'annexe I-A, les décisions listées en annexe I-B ;

pour les fonctionnaires des corps relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE) mentionnés à l'annexe I-A qui sont éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, la définition des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire, la détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions, et l'attribution des points de nouvelle bonification indiciaire,

pour les agents contractuels, les décisions listées en annexe II ;

pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE), les décisions listées en annexe III ;

pour les fonctionnaires stagiaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE), les décisions listées en annexe IV ;

Et de façon générale tous les actes individuels de gestion courante.

Article 2 : Subdélégation à la secrétaire générale et aux secrétaires générales adjointes

2.1 - Subdélégation de signature est donnée à madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale, madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe et à madame Marie-Pascale THIEBAUT, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions correspondant à l'article 1, à l'exception des décisions individuelles suivantes :

Pour les fonctionnaires des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels mentionnés à l'annexe I-A, les décisions relatives :

- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité prévu par les dispositions du chapitre 1^{er} du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents publics non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

Pour les agents contractuels mentionnés à l'annexe II, les décisions relatives :

- à l'avertissement et au blâme ;
- à la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales.

Pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

- pour les fonctionnaires titulaires,

- les décisions de nomination en qualité de titulaire ;
- les décisions liées aux opérations de recrutement ;
- les décisions :
 - a) d'affectation en position d'activité ;
 - b) d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
 - c) d'intégration directe ;
 - d) de détachement ;
 - e) de détachement par nécessité de service (stagiaires) ;
 - f) de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
 - g) de mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
 - h) De mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
 - i) de réintégration après détachement et disponibilité ;
- les décisions de mutation qui :
 - a) entraînent un changement de résidence administrative ;
 - b) modifient la situation de l'agent ;
- les sanctions disciplinaires du deuxième au quatrième groupe ;
- les décisions de cessation définitive de fonctions :
 - a) admission à la retraite ;

- b) acceptation ou refus de la démission ;
 - c) licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
 - d) radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;
- les décisions de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
 - les décisions de maintien en activité au-delà de la limite d'âge ;
 - les décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009 ;
 - les décisions de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales.
- pour les fonctionnaires stagiaires :**
- les nominations en qualité de stagiaire ;
 - les décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
 - les décisions de titularisation ou de refus de titularisation ;
 - les décisions de détachement par nécessité de service ;
 - les décisions de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales

2.2 - Subdélégation de signature est donnée à madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale, madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe et madame Marie-Pascale THIEBAUT secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer pour les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MATTE dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous non visées à l'article 1 :

- les ordres de mission,
- les conventions de stage,
- les accidents de travail ou de service,
- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante.

2.3 - Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine GARRIC, cheffe du bureau des ressources humaines, et à madame Véronique GAVANIER, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines à l'effet de signer pour les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MATTE dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous :

- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante,

Article 3 : Subdélégation aux chefs de service aux chefs d'unité bi-départementale ou départementale et à leurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur service de leur unité ou de leur mission :

- les congés annuels issus du règlement intérieur de la DREAL

à :

Madame Delphine MARY, directrice du cabinet de la direction (Cab)

Madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale (SG)

Madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe (SG)

Madame Marie-Pascale THIEBAUT, secrétaire générale adjointe (SG),

Monsieur Nicolas PUCHALSKI, chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets

Monsieur Thomas GERGAUD, adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, responsable du pôle veille, prospective et numérique (SMCAP),

Monsieur Stéphane DOUCHET, chef du service énergie construction logement et aménagement durable (SECLAD),

Monsieur Philippe SURVILLE, chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),

Madame Amélie LACOGNE, adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte (SECLAD),

Madame Olga LEFEVRE-PESTEL, cheffe du service eau, littoral et biodiversité (SELB),

Madame Carole LENGRAND , cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Madame Eponine LORIDANT, cheffe du service risques (SRI),

Monsieur Olivier LAGNEAUX, chef adjoint du service risques, chargé de la TECV-ICPE (SRI),

Madame Hélène MACH, cheffe du service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),

Monsieur Frédéric DECHAMPS, adjoint à la cheffe du service sécurité des transports et des véhicules, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Madame Karine LADIRAY GONCALVES, cheffe du service mobilités et infrastructures (SMI),

Madame Hélène REGNOUARD, adjointe à la cheffe du service mobilité et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers (SMI),

Monsieur Jean-Luc ROLLAND, adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier (SMI),

Madame Astrid ERENATI adjointe à la cheffe du service mobilité et Infrastructures, responsable de la division multimodalités (SMI),

Monsieur Christophe HUART, chef de l'unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),

Monsieur Bruno CHARPENTIER, adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe coordinateur de l'équipe risques (UDRD),

Monsieur Stéphane MICHEL, chef de l'unité départementale du Havre (UDLH),

Madame Nathalie VISTE, adjointe au chef de l'unité départementale du Havre, coordinatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie (UDLH),

Monsieur Frédéric POULEAU, chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne (UBDEO),

Monsieur Quentin CATHRIN-HAMELIN, chef délégué de l'unité bi-départementale Eure-Orne (UBDEO),

Monsieur Aurélien DURAND, adjoint au chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe risques chroniques (UBDEO),

Monsieur Samy BEN HADID, adjoint au chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe carrière, déchets (UBDEO),

Monsieur Laurent PALIX, chef de l'unité bi-départementale Calvados-Manche (UBDCM),

Monsieur Sébastien POTTE, chef délégué de l'unité bi-départementale Calvados-Manche (UBDCM),

Madame Sandrine ESTIENNE, adjointe aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, cheffe d'équipe déchets et sites et sols pollués (UBDCM),

Monsieur Jocelyn LEVAVASSEUR, adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, coordonnateur risques accidentels et sous-sols (UBDCM),

Monsieur Arnaud PICHONNEAU, adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, coordonnateur risques chroniques et aspects territoriaux (UBDCM),

Monsieur Damien LEVALLOIS, directeur de projets éoliens en mer – chef de la mission éolien en mer (Meol),

Monsieur Arnaud FORGAR, adjoint au directeur de projets éoliens en mer (Meol)

Article 4 : Subdélégation aux responsables de bureau, de pôle et d'unité et à leurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur bureau ou de leur pôle:

- les congés annuels issus du règlement intérieur de la DREAL

à :

Madame Morgane BECCARDI, assistante de la direction (DIR),

Madame Anne MACHEFERT, responsable du pôle d'appui au pilotage régional (Cabinet),

Madame Sandrine LEDUC, cheffe du pôle d'appui au pilotage interne (Cabinet),

Madame Valérie SOUDAIS, assistante et infographiste (Cabinet),

Madame Sandrine GARRIC, cheffe du bureau des ressources humaines (SG),

Madame Véronique GAVANIER, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines (SG)

Madame Catherine JAMIN, cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG),

Monsieur Johan BLIN, adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG),

Monsieur Arnaud MALET, adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier, responsable du pôle logistique et finances (SG),

Madame Elodie HERSAN, gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG),

Monsieur Grégory PHILIPPON , chef du bureau des technologies de l'information (SG),

Monsieur Sylvio CASSETTO, chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données (SG),

Madame Vanina HUGUET, cheffe du bureau régional du service social (SG),

Madame Pascale LETELLIER, assistante du bureau régional du service social (SG),

Monsieur Jérôme POTEL, responsable du pôle production, administration et valorisation des données (SMCAP),

Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, cheffe du bureau des archives et de la documentation (SMCAP),

Madame Nathalie JONQUAIS, assistante du service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD),

Monsieur François PESTEL, chef du bureau logement et construction (SECLAD),

Madame Marie MOIROT-LEMAIRE, cheffe de l'unité logement (SECLAD),

Monsieur Philippe GARRIC, chef de l'unité habitat privé construction (SECLAD),

Madame Sandra GRIDAINE, cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable (SECLAD),

Monsieur Cyril GACHIGNAT, chef du bureau climat, air énergie (SECLAD),

Madame Géraldine GITON, adjointe du chef du bureau climat, air, énergie (SECLAD),

Monsieur Christophe MOINIER, chef de l'unité sites de Rouen (SECLAD),

Madame Sabrina LEPLEY, responsable du pôle budgétaire et financier (SECLAD),

Monsieur David ROMIEUX , chef du pôle évaluation environnementale (SECLAD),

Madame Emilie BOIVIN, cheffe adjointe du pôle évaluation environnementale (SECLAD),

Monsieur Denis RUNGETTE, chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres (SELB),

Madame Florence MAGLIOCCA, adjointe au chef de bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées (SELB),

Monsieur Florent CLET, responsable de l'unité expertises et traitement de données (SELB),

Monsieur Laurent DUMONT, chef du bureau des espaces littoraux, estuaires et marins (SELB),

Madame Sandrine ROBBE, adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuaires et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000 (SELB),

Monsieur Frédéric BIZON, chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (SELB),

Madame Véronique FEENY-FEREOL, adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (SELB),

Monsieur Arnaud DIARRA, responsable de l'unité coordination et animation (SELB),

Monsieur Denis SIVIGNY, responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets (SELB),

Monsieur Stéphane PINEY, chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SELB),

Monsieur Stéphane ECREPONT, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est (SELB),

Monsieur Gwen GLAZIOU, adjointe au chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues, responsable de l'unité hydrologie et hydrométrie secteur ouest (SELB),

Madame Marie MORIN, responsable de l'unité prévision des crues (SELB),

Monsieur Fabien GILLERON , responsable du bureau des risques technologiques accidentels (SRI),

Madame Emilie GITZHOFER, adjointe au chef du bureau des risques accidentels (SRI),

Monsieur Fabrice GRINDEL, chef du bureau des risques technologiques chroniques (SRI),

Monsieur Vincent PANETIER adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité ressources (SRI),

Monsieur Emmanuel GOUJON, adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale (SRI),

Monsieur Pascal LECLERC, chef du pôle équipement sous pression ouest (SRI),

Madame Nathalie DESRUELLES, cheffe du bureau des risques naturels (SRI),

Monsieur Frédéric DECHAMPS, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Monsieur Cédric ENGUEHARD, addjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Monsieur Pierre GUERIF, chef du bureau gestion des entreprises de transport (SSTV) ;

Monsieur Marc-Antoine DERENNE, chef de l'unité véhicules de Caen (SSTV),

Madame Fabienne HELOUIN, cheffe de l'unité véhicules de Rouen (SSTV),

Monsieur Geoffrey COULIER, chef du bureau contrôle des transports (SSTV),

Madame Lucie DE FERAUDY, cheffe de l'unité de contrôle de Caen – Saint-Lô - Alençon (SSTV),

Monsieur Sylvain VANDERPLANCKE, chef de l'unité de contrôle du Havre (SSTV),

Monsieur Joel LIPUZCOA, chef de l'unité de contrôle de Rouen-Evreux (SSTV),

Messieurs Jean-Luc ROLLAND, Vincent ROBERT, Théo LAUREC, Christophe LECLERCQ, Christophe KERVELLA, Anthony GRASSER et Louise BROISGROLLIER responsables de projets de développement du réseau routier national (SMI),

Monsieur Alexandre AVEZOU, responsable du pôle gestion financière, procédures, méthodes (SMI),

Monsieur David MENARD, responsable de l'unité gestion financière (SMI),

Monsieur Jean-Matthieu FARENC, responsable du pôle mobilités (SMI),

Madame Corinne MINIL, assistante du service mobilités et infrastructures (SMI),

Madame Nadia ABIDA, coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe (UDRD),

Madame Juliette SIERAK, coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale du Havre (UDLH) .

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,

la directrice régionale de l'environnement,

de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.²

ANNEXES à l'arrêté préfectoral n° SGAR 25-008 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Annexe I

A- Liste des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels

La liste complète des corps et des emplois fonctionnels concernés figure en annexe 1-a de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé ainsi qu'en annexe I A de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité.

1° Liste des corps de fonctionnaires concernés : (y compris les agents en position normale d'activité à la DREAL Normandie)

- inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration et du développement durable ;
- administrateurs de l'État ;
- ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- architectes et urbanistes de l'État ;
- attachés d'administration de l'État ;
- chargés d'études documentaires ;
- chargés de recherche du développement durable ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;
- directeurs de recherche du développement durable ;
- infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- officiers de port ;
- professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- assistants de service social des administrations de l'État ;
- infirmiers des services médicaux de l'État ;
- officiers de port adjoint ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable
- adjoints techniques des administrations de l'État ;
- adjoints techniques de l'environnement ;
- adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- experts techniques des services techniques ;
- syndics des gens de mer ;
- dessinateurs de l'équipement ;
- ingénieurs de l'industrie et des mines ;
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- techniciens supérieurs de l'Économie et de l'Industrie ;
- techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'Économie et du budget ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture.

2° Liste des emplois fonctionnels :

- inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration et du développement durable ;
- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- inspecteurs techniques de l'action sociale des administrations de l'État ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'État du premier groupe et du deuxième groupe ;
- agents principaux des services techniques ;
- chefs de service intérieur ;
- responsables de capitainerie ;
- chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement ;
- chefs de mission dans les ministères chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics.

B - Liste des actes délégués pour les agents fonctionnaires :

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III
Congés de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de citoyenneté	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre de l'article L. 642-1 du code général de la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
utilisation des jours accumulés sur un CET	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités de droit	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités d'office	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés ;	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé bonifié	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Autorisation spéciale d'absence accordées aux représentants des organisations syndicales	Article 13 du décret du 28 mai 1982

Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2010	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs de l'État	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des articles 19 et 24 du décret du 28 mai 1990 et des articles 17 et 23 du décret du 12 avril 1989 susvisés	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté institué par l'article L. 522-9 du code général de la fonction publique	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Congé de proche aidant	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B

Annexe II – Liste des actes délégués pour les agents contractuels

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congés annuels	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé de citoyenneté	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de représentation au titre de l'article 11 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 susvisé	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Congé de grave maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour accident du travail ou maladie professionnelle	-
Congés de maternité ou d'adoption et de paternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Autorisations d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Utilisation des jours accumulés sur un CET	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents du travail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Aménagements et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI

Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986 susvisé	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé de proche aidant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé de solidarité familial	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans traitement pour élever un enfant âgé de moins de douze ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans traitement pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Congé pour raisons de famille sans rémunération dans la limite de quinze jours par an	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans rémunération pour créer ou reprendre une entreprise	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans rémunération pour convenances personnelles	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Établissement et signature des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	-
Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer momentanément un fonctionnaire (article L. 332-6 du code général de la fonction publique) ou pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L. 332-22 CGFP)	Arrêté du 26 décembre 2019 Article 4
Sauf pour les décisions qui nécessitent un avis préalable de CCP, toute autre décision concernant les contractuels recrutés pour remplacer momentanément un fonctionnaire (article L. 332-6 CGFP) ou pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-22 CGFP).	Arrêté du 26 décembre 2019 Article 4
Recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par les articles L. 332-2, L. 332-3, L. 332-6, L. 332-7, L. 332-22, L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 et L. 332-28 du code général de la fonction publique (anciens articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies, 6 sexies et 7 bis de la loi du 11 janvier 1984), pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à trois ans et leurs avenants qui respectent les référentiels de rémunération mis en œuvre dans le cadre des arrêtés ministériels pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Recrutement pour les contrats conclus pour des besoins permanents (articles L. 332-1 à L. 332-5 CGFP)	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Licenciement durant la période d'essai pour les contrats mentionnés au 1° de l'article 1er de l'arrêté du 31 mars 2011.	-
L'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge pour les contrats mentionnés au 1° de l'article 1er de l'arrêté du 31 mars 2011.	-

Annexe III – Liste des actes délégués pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congés de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de citoyenneté	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre de l'article L. 642-1 du code général de la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisations d'absence	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II : toutes les autres autorisations d'absences
Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : utilisation des jours accumulés sur un CET Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II : ouverture, fermeture et gestion du CET
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Disponibilités de droit	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités d'office	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé bonifié	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des articles 19 et 24 du décret du 28 mai 1990 et des articles 17 et 23 du décret du 12 avril 1989 susvisés	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté institué par l'article L. 522-9 du code général de la fonction publique	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Congé de proche aidant	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 susvisé, pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Décisions liées aux opérations de recrutement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'affectation en position d'activité	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'intégration directe	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de détachement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II

Décisions de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mise en disponibilité pour convenances personnelles	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de réintégration après détachement et disponibilité	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'avancement : avancement d'échelon	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'avancement : nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mutation qui : Entraînent un changement de résidence administrative	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mutation qui : Modifient la situation de l'agent	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Sanctions disciplinaires du deuxième au quatrième groupe	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Admission à la retraite	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Acceptation ou refus de la démission	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II

Annexe IV – Liste des actes délégués pour les fonctionnaires stagiaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congés prévus aux titres IV et V du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 17
Gestion des jours de réduction du temps de travail RTT	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour accomplir les obligations du service national	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 18
Congé pour accomplir une période d'instruction militaire obligatoire	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 18
Congé pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge ou au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap qui nécessite la présence d'une tierce personne	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19 bis
Congé en cas d'admission à suivre soit un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois.	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 20

Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21 bis
Congé de proche aidant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21 ter
Congé de maternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de naissance	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé d'adoption	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de paternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique, sauf dans le cas où le stage comporte un enseignement professionnel ou doit être accompli dans un établissement de formation	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24 bis
Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III
Autorisations d'absence	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III : toutes les autres autorisations d'absences
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêtés du 26 décembre 2019
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs de l'État	Arrêtés du 26 décembre 2019
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêtés du 26 décembre 2019
Nomination des jurys	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Examens des dossiers de candidatures	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Établissement de la liste des candidats admis à concourir	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation et déroulement des épreuves d'admissibilité	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG

Organisation de la réunion d'admissibilité	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation et déroulement des épreuves d'admission	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation de la réunion d'admission	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Nomination des lauréats	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Travaux préparatoires à l'affectation	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Nomination en tant qualité de stagiaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décision de titularisation ou de refus de titularisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Nomination en qualité de titulaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décision de report, de prorogation et de prolongation de stage	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décisions de mutation qui modifient la situation de l'agent	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décisions de détachement par nécessité de service	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Acceptation ou refus de démission	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE

EPF Normandie

R28-2026-03-02-00002

DELEGATION DE SIGNATURE VENTE HUPIN
ROLLEVILLE (PH)



DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME PAULINE HEQUET

Le Directeur Général par Intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la convention d'interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de ROLLEVILLE en date du 18 décembre 2025, après délibérations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie en date des 24 novembre 2023 et 11 juillet 2025, et délibération du conseil municipal de la commune de ROLLEVILLE le 3 novembre 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS « Christian DE GEUSER et Véronique TONNEAU » notaires à MONTIVILLIERS (76) 20A, rue des Quatre Saisons, avec le concours de Maître Natacha DEFRESNE, notaire associée à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76), ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel l'EPF de Normandie procède à l'acquisition auprès de Monsieur Jérôme HUPIN et Madame Julie BENAVIDES, demeurant tous deux à ROLLEVILLE, 28 rue Abbé Maze,

D'une maison d'habitation située à ROLLEVILLE (76133) 28, rue Abbé Maze comprenant une cave complète en sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages, cour intérieure, cadastrée section A numéro 403 pour une contenance de 124 m².

Moyennant le prix de **DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €)**, en valeur libre, qui sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le Signé le 02-03-2026

Le Directeur Général par Intérim,

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée à ROUEN, le Signé le 02-03-2026

A Madame Pauline HEQUET

Bon pour acceptation

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-03-02-00001

Délégation signature cession - MORTAIN
BOCAGE - Madame P.HEQUET

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Pauline HEQUET

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière et son avenant n°1 signés entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de Mortain Bocage, le 11 septembre 2019 et le 26 septembre 2022, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 22 juillet 2019 et délibération du Conseil Municipal, du 23 juillet 2019 et du 14 avril 2021.

Considérant le projet d'acte de vente établi par la société civile Professionnelle « Virginie DABAT-BLONDEAU et Florence GUERIN-SCHOEFFLER » titulaire d'un office notarial à MARTIN-BOCAGE (Manche), 11 Grande Rue, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Avec le concours à distance de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 Rue Charles de Gaulle, assistant le vendeur.

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte rectificatif et la vente établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède :

- A la signature de l'acte rectificatif de l'acte de vente du 26 janvier 2023, reçu par Maître DABAT-BLONDEAU, notaire à Saint-Hilaire Du Harcouet, aux termes duquel il a été constaté la vente par la commune de MORTAIN BOCAGE au profit de l'EPF de Normandie des parcelles cadastrées section AL n°155, et AO n°238 et 239. L'acte de vente aurait du porter uniquement sur les bâtiments situés sur la parcelle cadastrée AL n°155 à l'exclusion du parking, lequel fait partie intégrante du domaine public de la commune et qui par conséquent était inaliénable. Un état descriptif de division a été établi afin de diviser en deux lots la parcelles AL n°155. La propriété de l'EPF de Normandie correspond désormais à la parcelle cadastrée AL n°155, lot n°1.

- A la cession au profit de la Commune de MORTAIN BOCAGE, personne morale dont l'adresse est à Mortain Bocage (50140), Rue du 12^{ème} Arrondissement, identifiée au SIREN sous le numéro 200058279, d'une parcelle de terrain, sise à MORTAIN BOCAGE (50140), Rue du Rocher et Rue de la Petite Chapelle, cadastrée section AL n° 155 lot n°1, et section AO n°s 238 et 239, d'une contenance totale de 39a 18ca,

Moyennant le prix de **MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (1.682,70 € T.T.C.)**, se décomposant en valeur foncière pour 1,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 1.401,25 € et la TVA sur prix total d'un montant de 280,45 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 27/02/2026
Le Directeur Général
Par intérim,

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Notifiée le 02/03/2026
à Madame Pauline HEQUET
Bon pour accord,

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2026-02-27-00006

PH-CLE-FL DELEGATION SIGNATURE PUV
SOGAFI



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME PAULINE HEQUET**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine Eure (CASE) en date du 11 juin 2019,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Olfa CHERIF, notaire associée membre de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Adrien PATY, Anne-Christine PELLETIER, Olfa CHERIF & Zeynep ERKUL, Notaires Associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à LOUVIERS (Eure), 33 bis Boulevard de Crosne), ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Pauline HEQUET, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique de promesse de vente unilatérale établi par l'étude susmentionnée, aux termes de laquelle l'EPF Normandie se porte acquéreur :

D'un ensemble immobilier sis à LOUVIERS (EURE) 27400 Place des Anciens Combattants d'Indochine, cadastré section AV numéros 5 et numéros 158 pour une contenance totale de 58a 63ca.

Appartenant à la Société dénommée SOCIETE DE GESTION D'ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS "SOGAFI", dont le siège est à LOUVIERS (27400), place des Anciens d'Indochine 1945-1954.

Moyennant le prix d'**UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,00 €)**, en valeur libre,

Lors de la réitération de la promesse de vente par acte authentique, le prix sera réglé à la comptabilité de l'étude susmentionnée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé ;

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le
Le Directeur Général par intérim,

27/02/2026

Notifiée à Rouen, le
à Madame Pauline HEQUET,
Bon pour accord,

02/03/2026

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Pauline HEQUET

✓ Certifié par  yousign